

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 02 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06
VOTANTS : 29

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mmes VAIRÉ Sandrine et FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et PONTAC Serge, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à Mme TESSIER Martine*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUILLAUMEUX Maryse*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. RANNOU Yannick (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes VAIRÉ Sandrine et NIAUDET Danielle.

OBJET : *Convention de mise à disposition des terrains de football, des vestiaires et des lieux de convivialité du stade Jean Leflour*

N° 2022 / 12 / 14

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Dynamique associative du 7 novembre 2022 ;

Vu la note de synthèse et le projet de convention, adressés à l'ensemble de conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat convention de mise à disposition des terrains de football, des vestiaires et des lieux de convivialité entre l'Association Entente Sportive de Blain et la Ville de Blain
- **d'AUTORISER** Monsieur Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Extrait certifié conforme,

Fait à BLAIN, le 12 décembre 2022,

Le Maire,
Jean-Michel BUF

Les Secrétaires de séance,
Sandrine VAIRÉ et Danielle NIAUDET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Blain le 12 DEC. 2022
- la transmission au contrôle de légalité le 12 DEC. 2022